



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/03/2026**

N° 2026-032

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	15
Pouvoirs	0
Suffrages exprimés	15

Vote pour	15
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, se sont réunis en séance d'installation du conseil municipal à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur Philippe HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 16/03/2026

PRÉSENTS : Mmes et MM. AIME-LEWIS – AUDIBERT – BERENGER – BERNARD BIZET – BUCARO – DALIBARD – GARDENQ – HEURA – PIROUD – RICHARD – SALINE – SION – SNITSELAAR – YACOB

Secrétaire de séance : M. BUCARO

**PARC NATUREL REGIONAL DES PREALPES D'AZUR (PNR)
Désignation des délégués**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5721-1 et suivants, l'article L 5211-7-I et l'article L 2122-7

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.331-1 à 4 concernant la réglementation relative aux Parcs Naturels Régionaux

Vu l'article 10 des Statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur fixant le nombre de délégué à 1 titulaire et 1 suppléant pour la Commune de Le Broc,

Considérant le renouvellement des mandats municipaux lors du scrutin du 15 mars 2026

Considérant l'adhésion de notre commune au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu décide

DE DESIGNER en tant que délégué titulaire du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR des Préalpes d'Azur **Brigitte SION**

DE DESIGNER en tant que délégué suppléant du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR des Préalpes d'Azur **Emmanuelle BERENGER**

D'INDIQUER que la présente délibération sera transmise au Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR des Préalpes d'Azur

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

